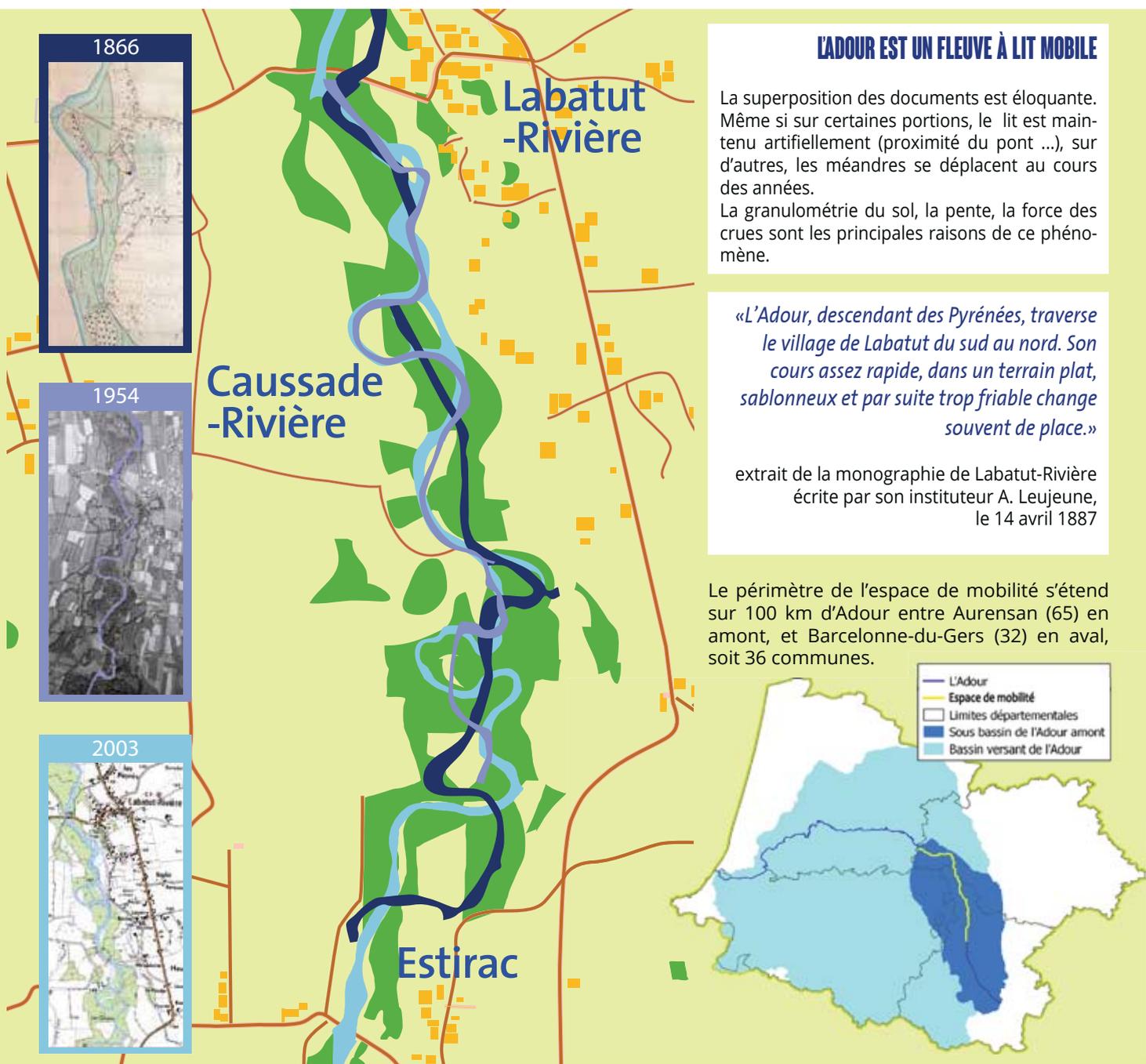


# ESPACE DE MOBILITE DE L' ADOUR

BILAN EVALUATIF

Panneau du Sentier de l'Adour à Labatut-Rivière (65)



# CONTEXTE

Depuis les années 1980, les opérations sur l'Adour concernaient principalement la protection contre les crues en relation directe avec une nouvelle donne agricole qui favorisait l'implantation des cultures industrielles dans le lit majeur du fleuve et de ses affluents, et la pratique plus ancienne de l'extraction des granulats.

La préoccupation était de trouver des solutions pour préserver ces usages économiquement importants pour la région.

Dans ce cadre, de nombreux syndicats intercommunaux d'aménagement se sont créés couvrant ainsi une bonne partie du périmètre concerné. Leur mission était de prendre des dispositions d'intérêt collectif au regard des dégâts causés par les crues et les mouvements du lit de la rivière.



*Digue de protection des inondations à Maubourguet (65)*

Intérêt général

Sécurité publique

Coûts excessifs

Nombreux impacts négatifs

## PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Au début des années 2000, la lutte systématique contre les érosions de berges par des interventions ponctuelles répétées n'était plus possible, pour les raisons suivantes :

- La réglementation a évolué demandant que ce type de travaux soit justifié par l'intérêt général ou la sécurité publique ;

- Le bilan coût / efficacité des travaux de protection réalisés antérieurement révèle une efficacité limitée dans le temps et des coûts importants, voire excessifs au regard des enjeux protégés ;

- Les impacts négatifs sont nombreux, avec notamment une « délocalisation » des zones d'érosion, la généralisation des berges artificialisées, l'impression erronée d'une dynamique fluviale contrôlée ou l'accroissement de la vulnérabilité (plus d'enjeux exposés).

In fine, la dynamique fluviale se révélait être ni maîtrisée ni maîtrisable.

## OBJECTIF

Atteindre la compatibilité voire la complémentarité entre, d'une part, la gestion et la prévention des risques liés au fleuve (inondation, mobilité) et, d'autre part, la préservation ou la restauration des milieux fluviaux et des ressources associées.

L'acceptation locale n'a été possible que par une démarche participative qui avait pour but la définition collective d'une gestion équilibrée et durable.

Gestion et prévention des risques

Restauration des milieux

Démarche participative



*La restauration des bras morts fait revivre une grande biodiversité*

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le projet trouve notamment ses origines dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE de décembre 2000), dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA de décembre 2006) et dans le projet de SDAGE Adour-Garonne de 2010-2015.

Les interventions programmées dans le cadre de la gestion de l'espace de mobilité ont été autorisées par arrêté inter préfectoral n°2012303-003 en date du 29 octobre 2012.

# DESCRIPTION DU PROJET

Une fois la Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté interpréfectoral, diverses interventions se sont déroulées. Elles peuvent être regroupées en cinq catégories d'outils de gestion :

## 1. Déplacement d'enjeu

Exemple : **Déplacement d'une portion de route communale sur la commune de Labatut-Rivière (65).**

L'objectif était de sécuriser cette portion de route (longueur : 110m) en la déplaçant de 45m en limite de l'espace de mobilité afin de limiter le risque d'érosion et éviter ainsi de reprendre systématiquement l'enrochement existant.

## 2. Ouverture de bras secondaire

Exemple : **Ouverture de bras pour protéger une habitation sur la commune de Labatut-Rivière (65).**

Le moulin de Labatut-Rivière est habité, sa protection relève donc de la sécurité publique. La protection de berge réalisée en enrochement en rive droite nécessitait des travaux réguliers d'entretien. L'ouverture d'un bras a été réalisée en rive opposée, à travers une parcelle agricole afin de limiter l'érosion au droit du moulin. Cette intervention a pu se faire suite à l'acquisition foncière des parcelles agricoles situées en rive gauche afin de favoriser l'expansion des crues ainsi que l'érosion latérale de ce côté.

## 3. Déplacement de digue

exemple : **Déplacement de digue sur la commune d'Izotges (32).**

Plusieurs maisons de cette commune ont été inondées lors de la crue de juin 2000. De plus, il y avait un risque important de contournement de la digue des Barthères, en rive droite de l'Adour, avec modification du point de confluence avec l'Arros. Cette digue, propriété de la commune de Risclé, constitue non seulement une retenue nécessaire au fonctionnement d'une centrale hydroélectrique mais alimente aussi le canal de Risclé dédié maintenant à l'irrigation de quelques 1000 ha.

L'opération a consisté à prolonger, conforter ou déplacer la digue existante.

## 4. Gestion sélective de la ripisylve et des atterrissements

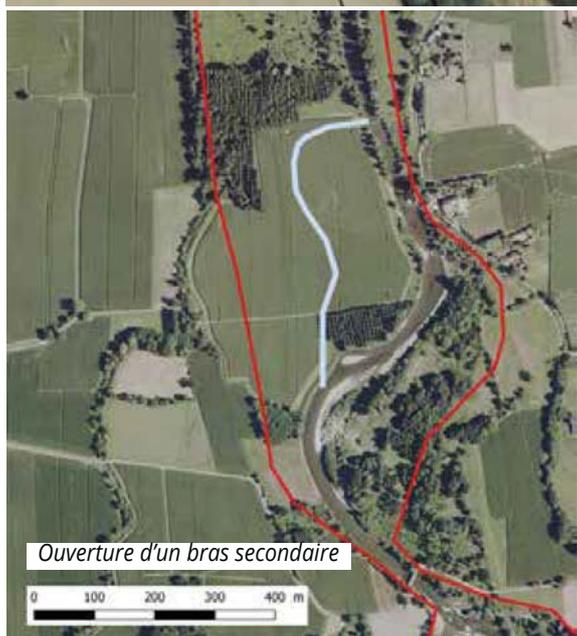
Les interventions sur la végétation réalisées ces dernières années consistent à ne traiter que les embâcles présents au droit d'ouvrages d'art ou à proximité de zones habitées. De la même manière, des interventions sont encore réalisées sur des atterrissements mais uniquement lorsqu'ils se situent à proximité d'ouvrages d'art ou de zones habitées. Ainsi le coût des programmes de travaux d'entretien de l'Adour est passé de 300 000 € par an à 50 000 € par an.

## 5. Acquisitions foncières

Le programme de l'espace de mobilité a permis d'acheter une surface totale de 170 hectares pour un montant de 950 000€.

Ces acquisitions permettent au syndicat de maîtriser durablement le fonctionnement de la gestion de l'espace de mobilité. Les avantages sont nombreux :

Amélioration de l'état hydromorphologique de l'Adour grâce à la restauration de zones de mobilité et zone d'expansion de crues, dissipation de l'énergie érosive de l'Adour par débordements plus fréquents au bénéfice des zones exposées en aval, ralentissement dynamique des crues, recharge de la nappe, résilience des milieux (nouveaux habitats, frayères, refuges piscicole, présence d'espèces remarquables : cistude et loutre d'Europe, truite fario, ...),...



# EVALUATION, 10 ANS APRÈS

## De nouveaux partenariats

Les nombreuses réunions n'ont pas toutes été faciles à mener, mais elles ont permis de valider un objectif commun dans un climat de confiance mutuelle grâce à une large adhésion des participants. Ce processus a été à l'origine de l'évolution territoriale des syndicats de rivière, qui se sont regroupés pour n'en former qu'un seul sur le bassin versant Adour amont en 2020.

## Des réussites techniques, financières et environnementales

Ayant fait leurs preuves en situation de crue, mais aussi sur la protection des enjeux, les différents types d'opération qui ont été initiés par le dispositif de l'espace de mobilité (talutage, déplacement de digues, ouverture de bras, acquisition foncière, ...) contiennent d'être mis en œuvre aujourd'hui sur l'Adour.

Ces travaux n'engagent pas de dépenses supplémentaires, bien au contraire, les budgets d'investissement ont été divisés par 9. La faune aquatique se renouvelle et se développe, les zones reboisées et la ripisylve jouent leur rôle de filtre, on note une amélioration significative de la qualité des milieux aquatiques en général et de l'état hydromorphologique (Etude d'incidence environnementale à Labatut-Rivière).

## PERSPECTIVES

Le dispositif de l'espace de mobilité ne peut pas se transposer à tous les cours d'eau mais il peut s'adapter dans de nombreuses situations. Au sein du SMAA, plusieurs actions de talutage, de déplacement d'enjeu ou d'acquisition foncières ont été réalisées suite à l'expérience menée sur l'Adour, par exemple sur le haut-Adour et sur l'Echez.

La réflexion menée sur la gestion des cours d'eau ne s'est pas limitée au lit mineur et au lit majeur, et à l'avenir, il faudra prendre en compte l'état des sols du bassin versant dans sa totalité et donc prévoir des interventions pour limiter l'érosion des sols dans les côtes (inondations dans les maisons situées en contrebas de fossés agricoles, augmentation des vitesses et des volumes des crues dans la vallée et donc des dégâts). Deux types d'intervention pourraient être envisagés : le curatif en plantant des haies brise-crue par exemple, et le préventif en faisant évoluer les pratiques culturales pour réduire les sols nus.

L'acquisition foncière semble l'opération la plus efficace techniquement bien sûr (pas d'intervention) mais aussi financièrement (un unique investissement) et juridiquement (la collectivité devient propriétaire). A l'avenir, le SMAA devra-t-il prévoir d'acheter certaines maisons parce qu'elles se situent dans une zone à risque ?

## Un regard qui évolue

Il est admis de tous que l'Adour est un système complexe, avec divers usagers qui doivent se concerter et qu'il est important de se poser la question du bienfondé des enjeux à protéger avant d'engager des opérations coûteuses. On peut noter qu'on est passé de la « reconquête » de l'espace de mobilité au « programme de gestion durable » de l'espace de mobilité.

## Des logiques institutionnelles plus complexes

Les principales difficultés qui ont été rencontrées sont liées au décalage qui existe entre les besoins du terrain et les procédures institutionnelles, administratives et réglementaires.

En résumé, les acteurs de terrain ont de plus en plus de difficultés à se retrouver dans le mille-feuilles administratif et encore plus dans le domaine de la gestion des cours d'eau, les structures sont multiples et les compétences se recoupent. Souvent, cette situation engendre des temps de décision trop longs et une impression d'incompréhension.

Mobilité des autres cours d'eau

Du lit mineur au bassin versant

La propriété foncière

Limiter volontairement les interventions

Expliquer, communiquer et informer

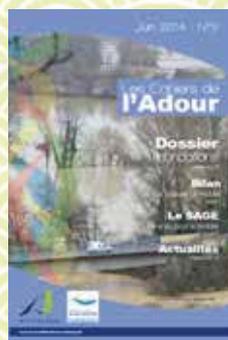
Aujourd'hui, gérer un cours d'eau mobile signifie redonner de la liberté au cours d'eau, en résumé : surveiller, informer, expliquer et intervenir le moins possible. Gérer sans intervenir, cela peut sembler être un contre sens. Or ça ne l'est pas si on se donne les moyens d'expliquer : expliquer pourquoi il n'est pas utile d'enlever tel embâcle qui au contraire est un lieu de frai pour les poissons, expliquer pourquoi il n'est pas utile de refaire une protection de berge car les enjeux majeurs sont en amont ou en aval ... Développer les outils de communication et d'information restera l'un des enjeux majeurs des années à venir.



Film de présentation



Panneaux d'exposition



Bulletins d'informations



Journée de terrain